

Commission de services
régionaux de Kent



Kent Regional
Service Commission

**Réunion ordinaire du Conseil d'administration
Commission de services régionaux de Kent**

**Le 20 octobre 2022
18h30
Richibucto**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierrette Robichaud fait l'ouverture de la réunion à 18h30, souhaite la bienvenue à tous et donne la raison de l'absence du Directeur général.

2. PRÉSENCES

- Pierrette Robichaud, Présidente de la CSRK et Maire du Village de Rogersville
- Achille Bastarache, Maire-adjoint de la Ville de Bouctouche
- Claude LeBlanc, Vice-président de la CSRK et Président du DSL de Wellington
- Daniel Bourgeois, Président du DSL de Grande-Digue
- Danielle Dugas, Maire du Village de Saint-Louis-de-Kent (Zoom)
- Docile Cormier, Présidente du DSL de Carleton
- Éric Tremblay, Président du DSL de Saint-Ignace
- Gisèle Fontaine, Présidente du DSL de Saint-Louis
- Isabelle Mazerolle, Maire-adjointe de la Communauté rurale de Cocagne
- Jacques Cormier, Président du DSL de Saint-Paul (arrivé en retard)
- Jean-Pierre Richard, Maire du Village de Saint-Antoine
- Paul Lirette, Président du DSL de Saint-Charles
- Roger Richard, Président du DSL d'Acadieville
- Stella Richard, Maire de la Ville de Richibucto
- Tina Beers, Présidente du DSL de Harcourt
- Wayne Carpenter, Maire du Village de Rexton

ABSENCES

- Aldéo Saulnier, Maire de la Ville de Bouctouche
- Kris Morey, Président du DSL de Weldford
- Marc Goguen, Maire de la Communauté rurale de Cocagne
- Paul Lang, Directeur général de la CSRK

AUTRES

- Isabelle Godin, Directrice générale adjointe de la CSRK
- Francine Arsenault, Adjointe administrative CSRK Bouctouche
- Claudie Ringuette, Coordinatrice à la planification des loisirs
- Caroline Fontaine, Coordinatrice en établissement rural
- Jean Goguen, Directeur de l'urbanisme à la CSRK
- Francine Babineau, Traductrice
- Michel Soucy, Facilitateur de transition
- Roger Pitre, OMU
- Membres du public

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Rien à ce sujet.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-096

Il fut proposé par Gisèle Fontaine, appuyé de Paul Lirette, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout à 14 a. Élections NB et avec le déplacement de l'item 10 e. Infrastructures récréatives régionales après 6 c. Réforme des gouvernements locaux.

Wayne Carpenter demande de supprimer la motion du tourisme de l'agenda. Mme la Présidente demande si on peut en parler à l'item c. Réforme des gouvernements locaux point v. tourisme? M. Carpenter accepte.

Motion adoptée

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

2022-097

Il fut proposé par Claude LeBlanc, appuyé de Éric Tremblay, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Motion adoptée

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

a. Comité de santé

Pierrette Robichaud donne un petit compte rendu de ce qui se passe au niveau du comité. Elle annonce que le programme de Communauté apprenante avance bien. Le CA sera tenu au courant de tout avancement à ce sujet.

b. Immigration

Caroline Fontaine donne une brève mise à jour et repasses les statistiques qu'elle a compilé du début septembre à aujourd'hui. Elle mentionne qu'ils ont vu 42 nouveaux arrivants à leur bureau, dont 10 nouveaux étudiants qui ont été inscrits dans 3 écoles à Rexton. Une activité de sculpture de citrouille est planifiée la semaine prochaine pour les nouveaux arrivants. Durant cette activité, ils vont aussi parler de la sécurité à l'Halloween, puisqu'il y en a d'entre eux qui n'ont jamais passer l'Halloween.

c. Réforme des gouvernements locaux

i. Développement communautaire

ATTENDU QUE le Comité de développement communautaire a été créé par le CA de la CSR de Kent;
ATTENDU QUE le recrutement de membres potentiels selon le mandat du comité s'est déroulé durant les derniers mois;
ATTENDU QUE Madison Milliea retire son nom comme membre du comité et que celui de Miguel Estrada est ajouté.

2022-098

Il est donc résolu que le CA de la CSR de Kent nomme Miguel Estrada pour faire partie du Comité de développement communautaire et que le nom de Madison Milliea soit retiré.

Proposé par : Paul Lirette

Appuyé de : Daniel Bourgeois

Motion adoptée

ii. Loisirs

Rien à rapporter.

iii. Développement économique

Rien à rapporter.

iv. Transport régional

Le comité s'est réuni pour la première fois le 29 septembre dernier.

v. Tourisme

Quelques membres expriment leurs inquiétudes envers le mandat du tourisme. Ils sont frustrés, se sentent manipulés, ne se sentent pas écoutés car il y a un gros manque de communication. N'étant pas assez informés, il ne se sentent pas confortable d'aborder le sujet avec leur conseil municipal car ils ne connaissent pas la direction que le tourisme en Kent s'en va. En plus, ils aimeraient connaître la raison pour laquelle la CSRK a décidé de prendre le service « in house » au lieu de se joindre à Destination Sud-Est qui est déjà établi et en place? Tina Beers, qui a siégé sur le Comité du tourisme pendant 2 ans, explique que la CSRK avait fait partenariat avec Destination Sud-Est dans le passé et que le dossier n'avancait pas, donc le partenariat avait été dissous.

2022-099

Il fut proposé par Wayne Carpenter, appuyé de Achille Bastarache, de tabler le mandat sur le tourisme dans sa totalité jusqu'à la prochaine réunion du CA avec le nouveau conseil en janvier 2023.

Michel explique qu'on ne peut pas tabler une motion qui a été émise par le Comité de transition. Un certain budget a été donné à la CSRK pour le mandat du tourisme et ceci ne changera pas même si la motion proposée par le Comité de transition n'est pas acceptée. Par contre, la structure du mandat peut être modifiée plus tard dans le processus.

Michel Soucy explique que le mandat comme tel mentionne la collaboration avec les entreprises, les dirigeants communautaires, ainsi que les organismes de la région. Alors si Destination sud-est est un organisme, y'a rien qui va arrêter le comité, l'employé à la CSRK, de travailler avec Destination sud-est pour faire avancer les dossiers dans le tourisme.

7 Oui

9 contre

Motion rejetée

Isabelle Godin explique que la motion qui est votée aujourd'hui, c'est pour le mandat du Comité du développement du tourisme et non pour le mandat du Service du tourisme pour qu'il soit donné « in house » ou offert à l'externe.

ATTENDU QUE dans le cadre de la réforme sur les gouvernements locaux, la CSRK sera responsable du service de développement touristique à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE le service de développement touristique devra se doter d'un comité consultatif afin d'accompagner la direction en développement économique et tourisme dans la mise en œuvre des différentes initiatives relevant de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le Comité de transition a validé le mandat du Comité de développement touristique proposé par l'administration.

2022-100

Il est donc résolu que le CA de la CSR de Kent adopte le mandat du Comité du développement touristique tel que validé par le Comité de transition.

Proposé par : Gisèle Fontaine

Appuyé de : Paul Lirette

Paul Lirette, pour sa part, voit le mandat comme un qui ne ferme pas la porte mais plutôt ouvre la porte pour aller chercher tous les participants, impliquer tout le monde, afin de s'entraider. À son avis, il pense que le tourisme doit être fait pour la région de Kent au complet et non pas seulement pour des petites sections. Pour le mandat, Paul comprend que c'est les organismes, avec l'aide la commission, qui va faire fonctionner le tourisme dans Kent.

10 oui

6 contre

Motion adoptée

i. Commission de la délimitation des circonscriptions électorales provinciales

ATTENDU QUE la révision des bornes des circonscriptions électorales provinciales se déroule à tous les 10 ans au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE le quotient électoral choisi par la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales provinciales est de 11,714 électeurs;

ATTENDU QUE la région de Kent a eu une augmentation de sa population lors du dernier recensement et que ceci pourrait justifier l'ajout d'une circonscription dans le territoire de Kent;

ATTENDU QUE la proposition soumise suit les bornes géographiques de la CSR de Kent.

2022-101

Il est résolu que la motion soit tablée pour l'instant et apportée à la réunion extraordinaire en novembre 2022.

Proposé par : Éric Tremblay

Appuyé de : Gisèle Fontaine

Motion adoptée

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8. CORRESPONDANCE

- Le 29 septembre 2022 – Michèle Ouellette, présidente, Le mouvement acadien des communautés en santé NB.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Finance – Administration – Ressources humaines

Aucun rapport.

b. Vérification

Aucun rapport.

10. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SERVICES COMMUNS

a. Aménagement

Le procès-verbal de la réunion du Comité de révision de planification du 30 août 2022 ainsi que le rapport de construction pour septembre 2022 sont circulés.

Jean Goguen, Directeur du service d'aménagement, fait une présentation sur les sujets abordés à la Conférence Whistler 2022. Dans son rapport, Jean parle des exigences de l'Institut canadienne des urbanismes (ICU), partage des exemples et donne des explications. Durant la conférence, il y avait des sessions sur l'intégration des Premières Nations; des consultations publiques; les personnes à mobilité réduite et le design urbain; la protection agricole; l'empreinte carbone en urbanisme; la crise d'habitations; la planification versus les sans-abris et des erreurs de parcours pour certains projets.

❖ Planification de nouvelles entités

Jean Goguen donne quelques clarifications avant de passer à la motion.

ATTENDU QUE la commission devra faire une révision complète des plans pour les nouvelles entités de gouvernances;

ATTENDU QUE la municipalisation du territoire entraîne le Département des services d'aménagement de faire 7 plans en quatre (4) ans;

ATTENDU QUE dans l'optique d'une bonne gestion des ressources, la priorité de révision sera établie comme suit; un stratus de ville en date de la motion, l'âge du dernier plan enregistré (priorité aux plans plus âgés) et population desservie.

2022-102

Il est donc résolu que la liste des plans à réviser sera comme suit : Grand Bouctouche et Beaurivage, Beausoleil et Five Rivers, Champdoré, la région non-incorporée et Nouvelle-Arcadie de la CSR de Kent.

Proposé par : Paul Lirette

Appuyé de : Jacques Cormier

Motion adoptée

b. Déchets solides

Le rapport de déchets solides pour septembre 2022 est circulé.

c. Sécurité publique

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2022 est circulé.

d. Mesures d'urgences (Roger Pitre)

Dans son rapport, Roger Pitre parle de la tempête Fiona et le fait que certaines personnes n'ont pas pris les avertissements au sérieux et donc elles n'étaient pas prêtes pour le désastre. Comparé à la NÉ et l'IPÉ, nous avons été épargnés. L'aide financière en cas de catastrophe est entrée en vigueur dans les deux ou trois jours suivants la tempête et les demandes seront acceptées jusqu'au 31 janvier 2023. Il prévient que le processus est très long mais que les pertes non assurables seront couvertes. Des informations sont

disponibles sur gnb.ca. À l'avenir, cette question devrait être à l'avant-plan de tous les nouveaux processus de planification. L'OMU donne encore des cours. Par contre, les cours virtuels ne sont pas idéaux car ils ne permettent pas d'avoir des interactions de groupe. Le cours sur Centre des opérations d'urgence est en cours d'évaluation par un groupe de travail, car il ne reflète pas vraiment les réalités d'aujourd'hui et n'est pas pertinent pour les municipalités. Roger donne des exemples et explique le déroulement du cours. Dans la nouvelle année, Roger fera le tour des municipalités pour les aider avec leurs évaluations des risques reliés aux dangers à inclure dans leurs plans d'urgence. Il est très important que des plans d'urgence soient mis en place dès que possible. En terminant, OMU est toujours disponible pour répondre à toute demande de renseignements sur les sessions de formation.

e. Infrastructures récréatives régionales (Claudie Ringuette)

❖ Centre AquaKent

ATTENDU QUE cette entente de partage de coûts pour l'installation récréative régionale (Centre AquaKent) est conclue en anticipation de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale* (L.N.-B. 2022, ch. 31) et les directives du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;

ATTENDU QUE le Centre AquaKent est considéré comme « régionale » en vertu des critères d'identification suivants :

- Le Centre AquaKent procure un avantage véritablement régional;
- Les activités opérationnelles du Centre AquaKent et sa capacité d'organiser des événements sont considérables comparativement à celles des autres infrastructures de la région;
- Le Centre AquaKent possède un caractère unique;
- Le Centre AquaKent offre de multiples possibilités d'activités susceptibles de plaire à différents groupes d'âge.

ATTENDU QUE le Village de Saint-Louis-de-Kent offre des services récréatifs à son installation récréative régionale communément appelé Centre AquaKent au bénéfice des résidents des gouvernements locaux et districts de services locaux dans l'ensemble de la région desservie par la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE le Village de Saint-Louis-de-Kent accepte de continuer à assumer un rôle de gestion de ladite installation récréative régionale et à rendre des comptes à la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE le Village de Saint-Louis-de-Kent accepte de conclure cette entente de partage des coûts avec le rôle de surveillance nouvellement mandaté à la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE les coûts à partager correspondent aux coûts d'opération nets anticipés du Centre AquaKent;

ATTENDU QUE la méthode de partage des coûts fut élaborée en fonction de l'assiette fiscale et de la population des entités, ainsi que la distance par rapport au Centre AquaKent;

ATTENDU QUE le Village de Saint-Louis-de-Kent demeure financièrement responsable des débentures et des coûts d'immobilisation qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE cette entente de partage de coûts entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2028 inclusivement.

2022-103

Il est donc résolu que le Conseil d'administration de la CSR de Kent adopte et signe une entente de 5 ans avec le Village de Saint-Louis-de-Kent.

Proposé par : Éric Tremblay

Appuyé de : Gisèle Fontaine

Une période de questions s'ensuit, des préoccupations au niveau de la formule utilisée sont partagées et des explications sont données. Michel Soucy clarifie que si le CA n'accepte pas la formule présentée ce soir, il se pourrait que le gouvernement décide le coût et ne prendra pas en considération la distance tel que dans la formule présentée ce soir. Claudie Ringuette met en contexte et donne des explications supplémentaires.

12 oui
4 contre
Motion adoptée

❖ **Rexton Recreation Centre**

ATTENDU QUE cette entente de partage de coûts pour l'installation récréative régionale (Rexton Recreation Centre) est conclue en anticipation de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale* (L.N.-B. 2022, ch. 31) et les directives du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;

ATTENDU QUE le Rexton Recreation Centre est considéré comme « régionale » en vertu des critères d'identification suivants :

- Le Rexton Recreation Centre procure un avantage véritablement régional;
- Les activités opérationnelles du Rexton Recreation Centre et sa capacité d'organiser des événements sont considérables comparativement à celles des autres infrastructures de la région;
- Le Rexton Recreation Centre possède un caractère unique;
- Le Rexton Recreation Centre offre de multiples possibilités d'activités susceptibles de plaire à différents groupes d'âge.

ATTENDU QUE le Village of Rexton offre des services récréatifs à son installation récréative régionale communément appelé Rexton Recreation Centre au bénéfice des résidents des gouvernements locaux et districts de services locaux dans l'ensemble de la région desservie par la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE le Village of Rexton accepte de continuer à assumer un rôle de gestion de ladite installation récréative régionale et à rendre des comptes à la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE le Village of Rexton accepte de conclure cette entente de partage des coûts avec le rôle de surveillance nouvellement mandaté à la Commission de services régionaux de Kent;

ATTENDU QUE les coûts à partager correspondent aux coûts d'opération nets anticipés du Rexton Recreation Centre;

ATTENDU QUE la méthode de partage des coûts fut élaborée en fonction de l'assiette fiscale et de la population des entités, ainsi que la distance par rapport au Rexton Recreation Centre;

ATTENDU QUE le Village of Rexton demeure financièrement responsable des débetures et des coûts d'immobilisation qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE cette entente de partage de coûts entrera en vigueur à partir du 1^{ier} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2028 inclusivement;

Une période de questions s'ensuit et des explications sont données. Claudie Ringuette met en contexte et donne des explications supplémentaires.

2022-104

Il est donc résolu que le Conseil d'administration de la CSR de Kent adopte et signe une entente de 5 ans avec le Village of Rexton.

Proposé par : Tina Beers
Appuyé de : Éric Tremblay

M. Wayne Carpenter mentionne que le Village de Rexton a des réservations. Tina Beers prend la parole pour dire que M. Carpenter ne peut pas parler pour l'entité Five Rivers car rien n'a été discuté aux réunions de leur Comité de transition.

11 oui
5 contre
Motion adoptée

❖ **Centre Kent-Nord Impérial**

Afin de mettre un peu de contexte, Claudie Ringuette donne des explications.

ATTENDU QU'une entente de partage des frais de fonctionnement généraux a été conclue en 2018 pour le Centre Kent-Nord Impérial entre la Ville de Richibucto et la CSR de Kent avec le Village de Saint-Louis-de-Kent, le Village of Rexton et les districts de services locaux de Pointe-Sapin, Carleton, Saint-Louis, Saint-Ignace, Aldouane, Saint-Charles, Richibucto, Cap-de-Richibucto et de Weldford;

ATTENDU QUE dans l'anticipation de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale* (L.N.-B. 2022, ch. 31) et des directives du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, l'entente actuelle de partage de coûts pour l'installation récréative sous-régionale, soit le Centre Kent-Nord Impérial, sera éventuellement abrogée.

2022-105

Il est donc résolu que le Conseil d'administration de la CSR de Kent demande à ce que l'administration de la CSR de Kent prépare une nouvelle entente en collaboration avec la Ville de Richibucto en tenant compte des autorités de taxation des districts de services locaux participants à l'entente présentement en vigueur.

Proposé par : Gisèle Fontaine
Appuyé de : Paul Lirette

Motion adoptée

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (8 SEPTEMBRE 2022 AU 12 OCTOBRE 2022)

15 septembre – Présentation à la commission pour le découpage des circonscriptions fédérales

15 septembre – Réunion du CA de la CSRK

29 septembre – Réunion avec Vitalité pour le programme Communautés apprenantes

29 septembre – AGA Centre de prévention de la violence

04 octobre – Rencontre Zoom pour les finances de la CSRK avec la province

04 octobre – Rencontre Zoom avec le Directeur général et le Vice-président de la CSRK

06 octobre – Réunion du Comité de transition

12. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (8 SEPTEMBRE 2022 AU 12 OCTOBRE 2022)

8 septembre – Réunion DG des CSR par Zoom

9 septembre – Comité Corporation consultatrice aux municipalités à Moncton

12 septembre – Suivi Communauté apprenante avec Vitalité NB

12 septembre – Consultation avec NB Stewardship Plan for Packaging and Paper

12 septembre – Rencontre avec Développement social concernant le transport communautaire
 12 septembre – Mise à jour offre de services transport communautaire
 13 septembre – Réunion DG de la CSRK avec DG des municipalités à Richibucto
 14 septembre – Rencontre Comité de la police avec Sécurité publique par Zoom
 14 septembre – Rencontre Travail NB, CBDC et CSRK à Richibucto
 14 septembre – Présentation du budget de la CSRK aux facilitateurs à Richibucto
 14 septembre – Réunion du Comité de sécurité publique à Richibucto
 15 septembre - Réunion DG des CSR par Zoom
 15 septembre – Réunion du CA de la CSRK à Richibucto
 16 septembre - Comité Corporation consultatrice aux municipalités à Dieppe
 17 septembre – Journée de sécurité publique à Richibucto
 20 septembre – Rencontre avec Kent – Communauté francophone accueillante
 20 septembre – Discussion avec René Côté de CBDC concernant Excellence NB à Bouctouche
 22 septembre – Réunion avec la conseillère Mariette Cormier concernant le transport à Bouctouche
 22 septembre – Réunion mensuelle CA de la RMCP par Zoom
 23 septembre – Plusieurs mise à jour avec Sécurité publique concernant la tempête Fiona
 23 septembre – Rencontre avec la division de prévention du crime de la Sécurité publique concernant la Sécurité et bien-être des communautés du Kent
 24 septembre – Mise à jour avec Sécurité publique concernant la tempête Fiona
 26 septembre – Rencontre pour le plan du Comité de résilience par Teams
 27 septembre – Comité de planification de l’orientation sur la gouvernance locale par Teams
 27 septembre – AGA 2022 de RMCP par Zoom
 28 septembre – Présentation « Aboriginal Cultural Competency » à Richibucto
 29 septembre - Réunion DG des CSR par Zoom
 29 septembre – Réunion Comité de santé et Communauté apprenante à Richibucto
 29 septembre – Réunion Comité de transport à Richibucto
 3 octobre – Réunion du Comité consultatif externe – Planification stratégique par Teams
 4 octobre – Rencontre avec stagiaire du CCNB à Richibucto
 4 octobre – Rencontre Présidente, Vice-président et DG
 4 octobre – Discussion CSRK et Education poste secondaire, formation et travail
 6 octobre - Réunion DG des CSR par Zoom
 6 octobre – Réunion du Comité de transition à Richibucto
 7 et 8 octobre – Conférence UMN à Fredericton
 7 octobre – Rencontre avec Black Arcs
 11 octobre – Rencontre Zoom avec YHC Environnement concernant plateforme de réservation pour le transport
 11 octobre – Rencontre avec GRC concernant transport – hôpital à Richibucto

13. RÉOLUTIONS

a. Transferts du fonds de réserve

ATTENDU QU’EN raison du coût de l’essence plus élevé que prévu, la CSR de Kent a dû rendre effectif sa formule de compensation auprès des éboueurs pour le remboursement des coûts additionnels liées à la collecte;

ATTENDU QUE la CSR de Kent avait budgété 60,000\$ en 2022 et que cette somme ne sera pas suffisante pour couvrir les coûts cette année;

ATTENDU QU'afin d'éviter un déficit en 2022, que l'administration recommande retirer les fonds nécessaires du fonds de réserve opérationnel du département de déchets solides pour couvrir le déficit anticipé;

ATTENDU QUE les estimations des sommes requises pour couvrir le déficit est évalué à 80,000\$.

2022-106

Il est donc résolu que le Conseil d'administration de la CSR de Kent accepte que la somme de 80,000\$ soit retirée du fonds de réserve opérationnel des déchets solides pour couvrir le déficit anticipé en raison de l'augmentation des coûts de la collecte.

Proposé par : Gisèle Fontaine

Appuyé de : Docile Cormier

Isabelle Godin fourni des clarifications avant de passer au vote.

Motion adoptée

b. Appel d'offre « Flusher Truck »

ATTENDU QUE la CSR de Kent a fait une étude de faisabilité pour l'achat d'un « flusher truck » pour les municipalités de Bouctouche, Cap-Pelé, Saint-Antoine, Richibucto et Saint-Louis-de-Kent;

ATTENDU QUE l'étude démontre que les coûts d'achat et d'entretien du « flusher truck » justifient l'achat de cette pièce d'équipement pour les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la CSRK a été à la Commission d'emprunts capitaux pour les municipalités le 12 septembre dernier et que sa demande a été approuvée par le Ministre des gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale;

ATTENDU QUE les directeurs des travaux publics des municipalités participantes se sont rencontrés pour préparer les spécifications souhaitées pour la pièce d'équipement demandée;

ATTENDU QU'une entente de partage de coût sera développée par la CSRK, vérifiée par notre conseiller juridique et recommandée au CA de la CSR de Kent avant que la pièce d'équipement soit achetée.

2022-107

Il est donc résolu que le CA de la CSR de Kent accepte d'aller en appel d'offre pour l'achat d'un « flusher truck » tel qu'identifié dans les spécifications développées par le personnel des travaux publics des municipalités participantes.

Proposé par : Gisèle Fontaine

Appuyé de : Daniel Bourgeois

Motion adoptée

14. AFFAIRES NOUVELLES

a. Élections NB (Paul Lirette)

Paul Lirette parle de l'erreur de la part d'Élections NB qui s'est produite en envoyant des fausses cartes à plusieurs votants disant qu'il n'y aurait pas d'élections cette année. Les gens ont été induits en erreur et sont confus. Il faut que cette erreur soit corrigée par le gouvernement et non par les communautés. Les comités de transition vont envoyer une lettre pour demander au gouvernement de corriger son erreur et ils demandent l'appui de la CSRK qui pourrait aussi envoyer une lettre. Les annonces publicitaires dans les journaux et sur les médias sociaux ne sont pas suffisantes pour régler le problème.

2022-108

Il fut proposé par Paul Lirette, appuyé de Gisèle Fontaine, que la CSRK envoie une lettre au gouvernement pour dénoncer son erreur et rectifier la situation en envoyant des nouvelles cartes aux votants par la poste.

Motion adoptée

15. QUESTIONS DU PUBLIC

- ❖ Un membre du public exprime ses préoccupations concernant le nouveau mandat touristique en disant qu'il y aura sûrement des répercussions dans les années à venir puisqu'il n'y a pas eu de consultations avec les autres partenaires dans le domaine. Le membre du public rappelle qu'il était dit dans le Livre blanc qu'il y aurait une promotion du tourisme régional mais avec le mandat proposé par le Comité de transition, il ne s'agit que du développement touristique. Cette même personne pense que Destination Sud-Est a une forte expertise régionale et fait un excellent travail. Comprenant que le Service du tourisme a été imposé par le gouvernement, cette personne est plutôt inquiète de l'exécution qui a été faite sur le terrain.

- ❖ Un second membre du public fait part d'avoir entendu sur CBC aujourd'hui qu'aucune correction d'élections NB aurait lieu et qu'ils ne s'attendaient pas d'envoyer des nouvelles cartes d'information aux électeurs. Cette personne est contente que la CSRK et les comités de transition vont envoyer des lettres pour apporter la correction.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

2022-109

Il fut proposé par Daniel Bourgeois que l'ajournement ait lieu à 21h03.

PRÉSIDENTE

Directeur général/secrétaire